

Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 décembre 2022

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.410

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 24 novembre dernier par laquelle vous souhaitez avoir accès aux :

1. Documents reliés à la création du CRDS
2. Comptes-rendus de la Table ministérielle sur le CRDS
3. Documents présentés lors de ces rencontres
4. Rapports d'analyse et d'évaluation, et documents-conseils produits par les consultants impliqués dans ces travaux.

Nous vous partageons les documents que nous détenons en lien avec votre demande lesquels ont été caviardés en vertu des articles 53 et 54 de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels \(RLRQ, c. A-2.1\)](#), ci-après « Loi », s'agissant de renseignements personnels.

Nous vous partageons aussi à titre informatif le lien menant vers une précédente décision diffusée sur le site du ministère qui pourrait répondre partiellement demande : [2017-2018-293-Documents.pdf \(gouv.qc.ca\)](#). On y trouve notamment une évaluation de 2017 du ministère à la suite de l'implantation du CRDS.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2